



## COMMUNIQUÉ

**Le présent communiqué fait suite à l'article du Nouvelliste du 31 juillet 2025 « Argent public : 9 communes valaisannes épinglées par l'Inspection des finances, voici pourquoi. ».**

**Dans le cadre du rapport d'inspection du 3 septembre 2024, la Commune de Saint-Maurice a reçu une remarque concernant un processus technique d'approbation des comptes par le Conseil municipal. Selon le même rapport, toutes les compétences entre le Conseil et tous les autres processus ont été respectés concernant les engagements examinés.**

La remarque concerne le compte 741.5020.04 « Torrent du Mauvoisin ». Ce projet, dont le budget 2023 s'élevait à CHF 730'000.-, a finalement été étalé, dans les faits, sur deux ans, en 2023 et 2024. Cette prolongation du chantier n'était pas due à une décision du Conseil municipal, mais bien au retard quant au début de l'intervention par l'entreprise mandatée. Il était prévu que cette dernière débute les travaux au printemps 2023, mais n'est intervenue sur place qu'en novembre 2023, pour un chantier qui s'est prolongé jusqu'en mars 2024. Ainsi, les dépenses sont apparues dans les comptes 2023 et 2024 alors que rien n'était prévu dans le budget 2024, le report final étant connu après l'adoption du budget 2024 par le Conseil municipal.

L'inspection des finances avance que le Conseil municipal, la dépense restant dans ses compétences, aurait dû, dès le moment où ce report était connu, adopter un crédit d'engagement, pièce manquante au dossier contrôlé par l'inspection des finances. Pour le reste, toutes les décisions concernant ce chantier ont été prises conformément à la loi valaisanne.

Il est à préciser que l'inspection des finances a contrôlé également les investissements concernant l'installation de la nouvelle maison de commune et le chantier des Perris et que ces dossiers n'ont fait l'objet d'aucune remarque de sa part à ce stade.

Enfin, sur question du Conseiller général M. Damien Melcarne (PS), le Conseil général a été informé, lors de la séance du 10 juin 2025, de la remarque faite par l'inspection cantonale des finances.

Pour toute question liée au présent communiqué, merci de contacter M. Xavier Lavanchy, au 079 699 23 37.

**Le Conseil municipal de Saint-Maurice.**

Saint-Maurice, le 31 juillet 2025.